

4. Consentement vie privée

En vertu de la législation européenne sur la protection des données, nous sommes tenus de vous demander votre consentement explicite concernant le traitement et l'utilisation des données de contact suivantes : votre adresse mail, votre numéro de téléphone et votre numéro de GSM.

J'autorise l'utilisation de mes données de contact pour la gestion ultérieure de mon statut social.

Pour retirer votre consentement, veuillez-vous adresser à la Caisse nationale auxiliaire (par e-mail : cnh-sov@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier : Caisse nationale auxiliaire, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

Fait à |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|,

le |_|/|_|/|_|_|_|_|

Signature précédée de « Lu et Approuvé »:

INFORMATION IMPORTANTE :

Exonération temporaire de la cotisation annuelle obligatoire

(Art.7 de l'A.R. du 15 mars 1993)

La société peut obtenir une exonération temporaire (maximum 3 années à partir de l'année de constitution) si elle remplit les conditions suivantes :

- La société doit être une **société de personnes**.
- La société doit être inscrite en tant qu'entreprise soumise à inscription à la Banque Carrefour des Entreprises.
- Le ou les gérants (rémunérés ou non) et la majorité des associés actifs de la société ne peuvent pas avoir été travailleurs indépendants plus de 12 trimestres civils au cours des 40 trimestres civils qui précèdent la date du dépôt de l'acte de constitution de la société au greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Est-ce que la société remplit ces conditions ?

oui*

non

*Nous examinerons si votre société a droit à cette exonération temporaire et nous vous informerons de la décision.

Vie privée

Les données que vous communiquez à la Caisse nationale auxiliaire sont traitées et sauvegardées dans des fichiers informatisés.

La Caisse nationale auxiliaire traite ces données, ainsi que celles que vous lui fournissez ultérieurement, afin d'exécuter ses tâches administratives.

Ces tâches comprennent la gestion de votre statut social en tant qu'indépendant dans le cadre de l'arrêté royal n°38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des indépendants, ainsi que tous les droits et obligations qui y sont liés.

Le traitement est effectué conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la Protection des données).

En vertu de cette réglementation, vous avez le droit de recevoir des informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, de les consulter, de les faire rectifier ou supprimer, d'en restreindre le traitement, de vous opposer à leur traitement ou de demander qu'elles soient transférées à un autre responsable du traitement des données.

A cette fin, vous pouvez contacter la Caisse nationale auxiliaire (par e-mail: cnh-sov@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier : Caisse nationale auxiliaire, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

Vous trouverez des informations détaillées sur le traitement des données à caractère personnel sur le site web de la Caisse nationale auxiliaire, sous la rubrique 'Vie privée'. Pour les questions spécifiques relatives à la protection de vos données à caractère personnel, veuillez-vous adresser au responsable de la protection des données (DPO) (via e-mail: DPO@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier: INASTI - DPO, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).